

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 51-2023/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Chargée de mission SGPS	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission technique de dépouillement (CTD) de la province Sud

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;

Vu la délibération n° 40-2019/APS portant délégation de pouvoir à la présidente de l'Assemblée de la province Sud pour la passation des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 3453-2022/ARR/SG du 27 octobre 2022 instituant une commission technique de dépouillement de la province Sud ;

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réglementation générale réunie le 30 mai 2023 ;

Vu le rapport n° 126671-2022/1-ACTS/SG du 14 septembre 2022,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 JUIN 2023, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission technique de dépouillement (CTD) de la province Sud joint en annexe à la présente délibération est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité à approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission technique de dépouillement (CTD) de la province Sud après avis de la commission intérieure compétente.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.